

Service instructeur
DIRT – SES

3^{ème} Commission - N° 2006/II-3e/12

Service consulté
DIF

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 3 AVR. 2006

**Routes Départementales
Transports et Infrastructures
Itinéraires cyclables
Dessertes cyclables des collèges**

Résumé : *Le présent rapport propose la mise en place d'une politique de desserte cyclable des collèges et l'inscription de ces nouvelles liaisons au schéma départemental des itinéraires cyclables.*

I – Politique départementale

➤ *Transports scolaires*

Le Conseil Général a compétence pour l'organisation des transports scolaires hors agglomérations urbaines. Sa politique vise à desservir tous les collèges à partir des communes interurbaines du secteur de recrutement situées à plus de 3 km de l'établissement.

➤ *Schéma départemental des itinéraires cyclables*

Le schéma départemental des itinéraires cyclables approuvé le 17 octobre 2003, doit permettre à terme un maillage continu et de qualité homogène, sur le territoire haut-rhinois.

Cependant, la desserte des collèges n'a pas été prise en compte comme objectif prioritaire dans l'élaboration de ce schéma.

II - Constat

Suite à un recoupement entre le schéma départemental et les données fournies par le Service des Transports Scolaires, les communes non desservies par autobus, sont les suivantes :

- ❖ Collège de Ribeauvillé :
Ribeauvillé : lieudits « Petite et Grande Verrerie » : 2 km hors agglomération ;
- ❖ Collège de Fortschwihr :
Fortschwihr : 1 km hors agglomération ;
- ❖ Collège de Volgelsheim :
Neuf-Brisach : cette liaison qui figure au schéma départemental est réalisée ;
- ❖ Collège de Munster :
 - Eschbach-au-Val : 1 km hors agglomération ;
 - Luttenbach-près-Munster : cette liaison qui figure au schéma départemental est réalisée ;
- ❖ Collège de Thann :
 - Vieux-Thann – secteur en agglomération ;
 - Leimbach : 1,5 km hors agglomération ;
- ❖ Collège de Saint-Amarin
Malmerspach : 2 km hors agglomération ;
- ❖ Collège de Seppois-le-Bas
Seppois-le-Bas : cette liaison qui figure au schéma départemental est réalisée ;
- ❖ Collège de Ferrette
Vieux-Ferrette : 2,5 km hors agglomération ;
- ❖ Collège de Hégenheim
Hésingue : cette liaison figure au schéma départemental et existe sous forme de bandes cyclables.

L'ensemble des autres communes du Haut-Rhin est desservi par les transports scolaires ou urbains. Par conséquent, le linéaire d'aménagements cyclables hors agglomération à créer afin d'assurer la liaison avec l'ensemble des collèges haut-rhinois, représente un linéaire de l'ordre de 8 à 10 km supplémentaires, sachant que l'aménagement de la liaison cyclable entre le collège de Ribeauvillé et les lieudits de la Petite et la Grande Verrerie, n'est pas réalisable, compte tenu des contraintes de déclivité du terrain.

III – Proposition

Je vous propose de compléter notre schéma départemental d'itinéraires cyclables par les liaisons indiquées ci-dessus n'y figurant pas encore et d'en prévoir la réalisation dans le cadre de la programmation annuelle et bien sûr aux mêmes conditions, c'est-à-dire sous maîtrise d'ouvrage départementale et avec un financement de 90 % du Département.

IV - Inscription

Je vous propose de prendre en compte dès maintenant, la demande de la commune de Fortschwihr concernant la réalisation d'un aménagement cyclable en site propre entre cette commune et le collège situé sur son ban communal.

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 3 AVR. 2006

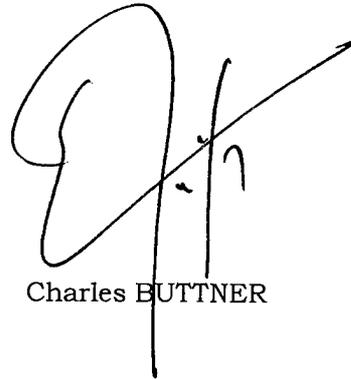
Les études pourraient être entreprises rapidement. La date de réalisation sera assujettie aux problèmes d'acquisitions foncières.

V - Conclusion

Je vous demande de bien vouloir décider de :

- la mise en place d'une politique de dessertes cyclables des collèges pour les communes non desservies par les transports scolaires ou urbains, avec la répartition financière habituelle, soit 90 % pour le Conseil Général et 10 % pour les partenaires locaux et sous maîtrise d'ouvrage départementale ;
- l'inscription en 2006 de la liaison entre la commune de Fortschwihr et le collège situé sur son ban.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER